



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1305-1

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 16 mai 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1305-1 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DU PERSONNEL DE CABINET DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
MASCOUCHE**

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de leur publication.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville situé au 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 25 mai 2022.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca